



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division/Division des
services professionnels en informatique

11 Laurier Street

11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III, 4C2

Gatineau

Quebec

K1A0S5

Title - Sujet Professional Services Resources	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8474-187474/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client W8474-187474	Date 2017-12-01
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$IPS-011-31974	
File No. - N° de dossier 011ips.W8474-187474	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-12-14	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Tardif, Jean-Francois	Buyer Id - Id de l'acheteur 011ips
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-6351 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: To be inserted upon award	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. – N° de l'invitation W8474-187474/A	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 011IPS
Client Ref. No. – N° de réf. De client W8474-187474	File No. – N° du dossier 011IPS. W8474-187474	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Modification à la Sollicitation 003

La présente modification vise à :

1. Fournir des réponses aux questions des soumissionnaires en rapport à cette demande de proposition (DP).

1. Réponses aux questions 12 à 15:

Question #12:

De façon à permettre aux soumissionnaires spécialisés dans la prestation de services PeopleSoft de soumissionner sur ce besoin, est-ce que le MDN voudrait s.v.p. supprimer le critère de «C. 3 Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI, niveau 3». Ceci n'est qu'un rôle sur 43 qui prévient les compagnies ERP se spécialisant dans PeopleSoft de soumissionner. Nous demandons alors qu'à la fin de cette soumission, la ressource sous la catégorie de «C. 3 Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI, niveau 3» soit supprimée.

Réponse #12:

Le Canada a déjà pris en considération cette question et a décidé de ne pas faire de changement. S.V.P vous référer à la réponse de la Q2 de la modification à la sollicitation 001 pour fin d'explication.

Question #13:

En ce qui concerne la réponse #1 à la page 2 de 10 de l'amendement #1 qui stipule:

OE2 de la Pièce Jointe 4.1 – Critères Techniques Obligatoires ainsi que la P.17 DP sont modifiés comme suit, tel que prévu dans les Changements #1 et #2 ci-bas:

Changements #1:

OE2. Dans l'un (1) des deux (2) contrats prévus dans le critère OE1, le soumissionnaire doit clairement démontrer qu'il a fourni des ressources qualifiées, qui comprennent ce qui suit :

1. un minimum de six ressources au cours d'une période de trois mois consécutifs de la date du début du contrat ou de la date d'émission de l'autorisation de tâches initiale au cours des 60 derniers mois (précédant la date de clôture de la demande de soumissions); et

Solicitation No. – N° de l'invitation W8474-187474/A	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 011IPS
Client Ref. No. – N° de réf. De client W8474-187474	File No. – N° du dossier 011IPS. W8474-187474	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

2. le soumissionnaire a maintenu ces 6 ressources pour une période minimale de six mois consécutifs par la suite (voir remarque ci-dessous).

Changement #2:

Article 3.2 a) v) OE2 de la DP a été modifiée comme suit:

Remplacer OE2 par:

Dans l'un (1) des deux (2) contrats prévus dans le critère OE1, le soumissionnaire doit clairement démontrer qu'il a fourni des ressources qualifiées, qui comprenaient ce qui suit :

1. un minimum de six ressources au cours d'une période de trois mois consécutifs de la date du début du contrat ou de la date d'émission de l'autorisation de tâches initiale au cours des 60 derniers mois (précédant la date de clôture de la demande de soumissions); et

2. le soumissionnaire a maintenu ces 6 ressources pour une période minimale de six mois consécutifs par la suite (voir remarque ci-dessous).

Oui, le soumissionnaire a fourni à mon organisation les services décrits ci-dessus.

Non, le soumissionnaire n'a pas fourni à mon organisation les services décrits ci-haut.

Je ne suis pas disposé à fournir l'information concernant les services décrits ci-dessus ou je ne suis pas en mesure de le faire.

Réponse #13:

Le Canada ne modifiera pas le critère OE2. L'objectif de cette exigence obligatoire est d'assurer la capacité de l'entreprise à fournir rapidement des ressources sur un contrat, étant donné que nous aurons besoin de plusieurs ressources pour commencer à travailler dès que l'autorisation de la tâche initiale est livrée. Par conséquent, chaque soumissionnaire doit démontrer qu'il a accès à des personnes qualifiées et qu'il a pu fournir des ressources dans un délai de 3 mois à compter de l'adjudication d'un contrat, ou de la réception de l'autorisation de tâche initiale en vertu d'un contrat dans le cas de contrats basés sur des tâches.

Question #14:

Nous demandons respectueusement de modifier chacun des critères cotés qui nécessitent des ressources pour démontrer l'expérience au cours des cinq (5) dernières années (à compter de la date de clôture des soumissions) au cours des six (6) dernières années (à compter de la date de clôture des soumissions). Comme il est stipulé à la question 11 de l'amendement 002, il y a parfois des écarts entre la fin d'un

Solicitation No. – N° de l'invitation W8474-187474/A	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 0111PS
Client Ref. No. – N° de réf. De client W8474-187474	File No. – N° du dossier 0111PS. W8474-187474	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

projet et le début d'un autre. En outre, il y a beaucoup d'autres raisons pour lesquelles il pourrait y avoir un écart d'un ou deux mois ou même plus, par exemple le congé de maternité/paternité-ou tout autre programme d'emploi et de développement social. Comme l'exige le critère, une ressource qui a eu un écart d'un mois entre les projets une seule fois au cours des cinq dernières années serait pénalisée 1 point dans chacun des critères cotés. Nous recommandons que l'expérience de la Couronne soit basée sur les ressources ayant le nombre requis d'années d'expérience dans un délai raisonnable et ne pas être déduite des points pour un écart entre les projets.

Dans cet esprit, veuillez modifier les critères pour chacun d'eux pour indiquer ce qui suit:

... expérience au cours des six (6) dernières années (à compter de la date de clôture des soumissions).

Réponse #14 :

Aucun changement ne sera apporté. Le but des critères cotés est de donner des points aux soumissionnaires pour dépasser les exigences obligatoires. Plus la ressource proposée est expérimentée, plus le soumissionnaire aura de points. Les notes seront utilisées comme moyen de classer les soumissionnaires. Si nous modifions l'exigence nominale telle qu'elle est proposée, ouvrant ainsi l'exigence, le pointage ne servira pas à ce but.

Question #15 :

Pour bien démontrer l'expérience, les qualifications et l'expertise de notre candidat, veuillez confirmer qu'il est acceptable de faire référence aux descriptions détaillées des projets dans son curriculum vitae. Les projets dans le curriculum vitae seront numérotés séquentiellement et ce numéro sera utilisé dans la matrice pour identifier les projets pertinents qui démontrent l'exigence spécifique. Chaque projet du curriculum vitae inclura le ministère, le nom du projet, le rôle et les dates de début et de fin, les responsabilités et les activités du candidat ainsi qu'une annotation reflétant les critères obligatoires ou cotés que chaque énoncé du curriculum vitae prend en charge. Par exemple, en réponse aux critères obligatoires M1, a (M1) pourrait être placé au début de la déclaration dans le curriculum vitae qui satisfait à ce critère.

Réponse #15 :

Oui. Le soumissionnaire peut faire référence à l'expérience du candidat proposé aux descriptions détaillées du projet dans son curriculum vitae.
